

Le Canada et les Sommets

Dans un très court laps de temps, depuis le Sommet de Québec, des ressources importantes ont été rassemblées. Ainsi, en trois ans à peine, les fonds consacrés par le Canada à la Francophonie ont presque triplé. À cet égard, le suivi de l'après-Dakar et l'appui institutionnel qui s'y rattache supposent, entre autres, la gestion d'un budget de près de 65 millions de dollars canadiens. Le tableau de la page 9 résume les engagements canadiens au suivi du Sommet de Dakar pour 1990 et 1991. Le Canada est à l'origine de ces projets et il en poursuit attentivement la réalisation.

C'est donc dire que l'apparition des Sommets a considérablement changé le paysage de la Francophonie : elle est passée de l'état d'entreprise à vocation culturelle et à budgets modestes, à celui de forum de coopération oeuvrant dans les domaines hautement techniques que sont les neuf secteurs qu'elle a retenus comme prioritaires.

Il s'agit des secteurs suivants :

- l'agriculture,
- l'énergie,
- la culture,
- les communications,
- l'information scientifique et technologique,

- les industries de la langue,
- la coopération juridique et judiciaire,
- l'éducation et la formation, et
- les activités de solidarité.

Dès le premier Sommet, à Paris en 1986, les chefs d'État décidaient de la mise en place d'un Comité international du Suivi (CIS) pour assurer la réalisation des actions décidées lors de ces rencontres. Cette formule — un comité composé de « représentants personnels » — offre une souplesse d'opération qui a beaucoup contribué au dynamisme qui caractérise la Francophonie et à l'élargissement de ses programmes et de son rayonnement.

À long terme, cependant, une structure plus élaborée et un suivi plus rigoureux s'imposaient; la plupart des projets des Sommets ont un contenu hautement technique et ils exigent un recours constant à des spécialistes qui ne sont pas membres du Comité. Un glissement naturel des pouvoirs et prérogatives du CIS s'est donc produit en faveur du secrétariat de l'ACCT.

Si l'Agence avait été interpellée par le Sommet de Paris en 1986, le Sommet de Québec l'a mobilisée en faisant d'elle son opérateur privilégié, en l'invitant à réorienter son budget en fonction des décisions du Sommet, en l'associant directement

aux travaux du CIS et en la soumettant à un examen et à un rôle taillé sur mesure en fonction des exigences et décisions du Sommet.

Le secrétariat des Sommets

Le Sommet de Dakar aura servi, entre autres, à consacrer cette évolution et à faire de l'Agence le secrétariat des Sommets au triple chapitre de la capacité de proposition de programmation, de suggestion d'affectations budgétaires, et de soutien logistique et administratif aux opérations.

Ce processus a été formellement entériné en décembre 1989 par la Conférence générale ministérielle de la Francophonie à Ottawa, qui a approuvé les réformes organisationnelles et les ajustements de programmes dictés par les Sommets. Cette conférence a été également l'occasion de l'élection, au poste de secrétaire général de l'Agence, de M. Jean-Louis Roy, ancien directeur du quotidien *Le Devoir* de Montréal, et récemment Délégué général du Québec à Paris.

La Francophonie se situe actuellement dans la phase du lancement et de la mise en place de l'ensemble des projets décidés à Dakar. Le Canada, pour sa part, participe activement aux nouvelles initiatives lancées par les Sommets grâce à sa participation au sein du CIS. ■



M. Jean-Louis Roy en compagnie de M^{me} Monique Landry et de la déléguée du Nouveau-Brunswick, M^{me} Aldéa Landry.